

Bruxelles, le 1er septembre 2020

## Modification du calendrier vaccinal : changement d'âge pour l'administration de la deuxième dose de vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Vous aviez en tête que la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) se déroulait en deux temps pour apporter une protection optimale : une première dose injectée à 12 mois, une deuxième dose injectée à 11-12 ans.

Jusqu'il y a peu, c'était effectivement ainsi. **Mais depuis le 1<sup>er</sup> septembre, l'âge pour l'administration de la deuxième dose est dorénavant 7-8 ans.**

### **Pourquoi ce changement ?**

Malheureusement, la rougeole continue à faire des ravages dans le monde. Et chez nous, durant la dernière épidémie de 2019 plus de 400<sup>1</sup> cas sont survenus en Wallonie et à Bruxelles.

La Belgique, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), s'était engagée à éliminer la rougeole d'ici 2020. Sur demande du Comité Belge d'Élimination de la Rougeole et la Rubéole Congénitale et de l'OMS, dans le cadre de cet objectif, le Conseil supérieur de la Santé a recommandé en avril 2019<sup>2</sup> de changer l'âge de l'administration de la 2<sup>ème</sup> dose du vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO).

**Dorénavant l'âge pour l'administration de la deuxième dose est 7-8 ans.**

Administrer la 2<sup>ème</sup> dose de la vaccination RRO entre 7 et 8 ans et non plus entre 11 et 12 ans permettra de limiter le nombre total d'adolescents qui ne sont pas encore complètement vaccinés et donc bien protégés.

Souvent aussi, l'âge avançant, l'acte vaccinal passe au second plan dans les préoccupations de santé et le moment d'administration de cette seconde dose de vaccin s'oublie. Baisser le moment de la vaccination permet de limiter ces cas de figure.

Au final, l'objectif de ce changement d'âge est de mieux contrôler l'élimination de la rougeole dans notre pays.

---

<sup>1</sup> <https://www.ccref.org/e-vax/PlaquetteSemaineEuropeC3%A9enneVaccination2020.pdf>

<sup>2</sup> L'avis 9141 complet du CSS : [https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/fiche\\_9141\\_calendrier\\_vaccinal\\_css\\_2019\\_0.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/fiche_9141_calendrier_vaccinal_css_2019_0.pdf)

## Concrètement, quelles sont les implications ?

Concrètement, qu'implique le changement d'âge de l'administration de la seconde dose de vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons ?

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'enfant âgé de 7 ou 8 ans pourra recevoir cette seconde dose de vaccin via son vaccinateur habituel (la médecine scolaire ou son médecin traitant).

**En médecine scolaire** (mise en œuvre par les centres et services en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole), cela implique de réaliser cette vaccination non plus lors du bilan de santé de 6<sup>ème</sup> primaire, mais à l'occasion de celui de 2<sup>ème</sup> primaire.

Pendant une période de transition, pour s'assurer que tous les enfants reçoivent la deuxième dose du vaccin contre RRO, la vaccination des cohortes d'enfants entre 8 et 12 ans devra être organisée<sup>3</sup>.

### Qu'est-ce que cela implique pour les parents ?

- Si l'enfant est inscrit en 2<sup>ème</sup> primaire (7-8 ans), il est dorénavant dans la tranche d'âge recommandée pour l'administration de la deuxième dose de vaccination contre la rougeole. Le service en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole lui proposera la vaccination.
- Si l'enfant est inscrit en 6<sup>ème</sup> primaire (11-12 ans), le service en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole continuera comme les années précédentes à proposer la vaccination contre le RRO.
- Si l'enfant est inscrit dans l'enseignement spécialisé, la vaccination lui sera proposée par le service en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole sur base de son âge et pas du niveau scolaire (repris ci-dessus).

Dans le cadre de la médecine scolaire, cette vaccination (vaccin et visite médicale) est gratuite.

Pour implémenter ce nouveau calendrier, **les professionnels de santé** pourront quant à eux compter sur :

- des outils de communication : lettre pour les parents, nouveau flyer spécial vaccination de transition, actualité sur le site vaccination-info.be,...;
- la mise en place d'équipes mobiles de vaccination : équipes d'infirmières en soutien des services et centres en charge de la PSE ;
- la mise à disposition de formation pour les infirmières : des formations sur l'acte vaccinal et la prise en charge des situations d'urgences seront proposées au personnel infirmier des services et centres en charge de la PSE.

---

<sup>3</sup> [https://www.e-vax.be/VaccHelp/help/pdf/vaccination\\_11-12\\_ans.pdf](https://www.e-vax.be/VaccHelp/help/pdf/vaccination_11-12_ans.pdf)

## La vaccination de transition Rougeole-Rubéole-Oreillons en PSE

Niveau scolaire	Année scolaire 2020-2021	Année scolaire 2021-2022	Année scolaire 2022-2023	Année scolaire 2023-2024
2 <sup>ème</sup> primaire (7-8 ans)	Vaccination RR02*	Vaccination RR02*	Vaccination RR02*	Vaccination RR02*
3 <sup>ème</sup> primaire (8-9 ans)				
4 <sup>ème</sup> primaire (9-10 ans)				
5 <sup>ème</sup> primaire (10-11 ans)				
6 <sup>ème</sup> primaire (11-12 ans)	Vaccination de transition RR02*	Vaccination de transition RR02*	Vaccination de transition RR02*	Vaccination de transition RR02*

\* RR02 = 2<sup>ème</sup> dose de vaccin RR0

Les enfants inscrits en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> primaires en 2020-2021 auront la possibilité d'être vaccinés en 2021-2022-2023-2024 lorsqu'ils seront en 6<sup>ème</sup> primaire.

L'enfant âgé de 11 ou 12 ans qui devait recevoir son vaccin cette année peut, s'il ne souhaite pas être vacciné par la médecine scolaire, se rendre chez son médecin traitant pour demander à recevoir la seconde dose de vaccin qu'il n'a pas encore reçue.

Le vaccin est dans ce cadre gratuit, mais uniquement s'il est commandé par le professionnel de santé. Il ne faut donc pas l'acheter en pharmacie.

### Comment fonctionne un calendrier vaccinal ?

Le calendrier de vaccination est l'outil de référence du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour promouvoir les différents âges auxquels les différentes vaccinations sont recommandées.

Il est notamment élaboré sur base des avis du Conseil Supérieur de la Santé (CSS).

Le CSS est une instance réunissant des professionnels de santé. Il dépend du Service Public Fédéral Santé Publique. Il a pour mission de rendre des avis scientifiques sur différents thèmes de santé, dont notamment les avantages et/ou les inconvénients de généraliser une vaccination contre une maladie.

Le CSS définit les populations à cibler, l'âge optimal pour recevoir un vaccin, le nombre de doses et les intervalles de temps à respecter entre l'injection des doses, le rythme des rappels... Les âges requis pour une vaccination ne sont donc pas choisis aléatoirement. Ils correspondent à des âges précis où la maladie est plus fréquente et/ou plus sévère et où la vaccination et ses effets ont été étudiés.

Le choix des âges pour l'administration d'un vaccin dépend aussi de critères pragmatiques comme la mise en œuvre de cette vaccination en médecine scolaire.

Pour rappel, une seule vaccination est obligatoire en Belgique et doit faire l'objet d'une déclaration à la commune, c'est celle contre la poliomyélite. Les autres vaccinations reprises dans le calendrier sont recommandées et gratuites (sauf celle contre le rotavirus et la grippe).

A chaque âge sa vaccination ! C'est en substance ce que recouvre le calendrier vaccinal recommandé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, les derniers événements ont pu avoir une incidence sur le respect des moments prévus pour la vaccination.

**Tout n'est cependant pas perdu. Il est encore possible d'effectuer un rattrapage.**

Le médecin traitant pourra adapter celui-ci à chaque situation de ses (petits) patients.

**Une question sur la vaccination ? Un réflexe :  
[www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be)**